

Pratiques inclusives, handicap, accessibilité et accompagnement

RNCP42436 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	332p, 333n, 333p
Formacode(s)	14256, 14295
Code(s) ROME	K1404, K1403, K1201, K2102, K2101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	05/06/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR L'EDUCATION INCLUSIVE · SIRET : 13000038300021

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette mention de master vise à former des professionnels spécialistes de la formation, de l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques et de l'encadrement des dispositifs et des structures éducatives, sociales et médico-sociales, en s'appuyant sur les principes de l'éducation inclusive et de l'accessibilité universelle. L'un des objectifs communs aux différents parcours est la formation au partenariat entre l'Éducation nationale, le secteur social et médico-social, les acteurs de l'insertion professionnelle, les institutions culturelles, les collectivités territoriales, et de manière générale tous les acteurs intervenant dans les parcours de vie des personnes à besoins spécifiques.

Cette mention répond aux transformations profondes des politiques publiques, des organisations et des métiers liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap et, plus largement, des publics à besoins spécifiques. Dans un contexte marqué par le développement des politiques d'accessibilité universelle, de l'école inclusive, de l'insertion professionnelle et de la participation sociale, les institutions publiques, les collectivités territoriales, les établissements scolaires, les structures médico-sociales, les associations et les entreprises expriment des besoins croissants en professionnels capables d'articuler expertise scientifique, accompagnement, coordination et ingénierie de projet inclusif. Le master apporte ainsi une réponse à l'émergence et à l'évolution de métiers tels que référent handicap, conseiller en accessibilité, chargé de mission inclusion, coordinateur de parcours, consultant en accessibilité pédagogique ou numérique, formateur, responsable de dispositifs inclusifs ou encore expert en accompagnement des publics à besoins éducatifs particuliers.

La valeur ajoutée de cette formation repose sur son approche interdisciplinaire et sur l'articulation étroite entre recherche, terrain professionnel et innovation sociale. Elle s'appuie sur les ressources scientifiques et pédagogiques développées par l'INSEI, établissement de référence dans les domaines du handicap, de l'accessibilité et de l'éducation inclusive, ainsi que sur l'expertise du Grhapes et d'enseignants-chercheurs issus des sciences de l'éducation, de la sociologie, de la psychologie, des sciences du langage ou encore du droit. La formation mobilise également un réseau de partenaires institutionnels et professionnels permettant de maintenir une forte adéquation avec les besoins du marché du travail et les évolutions des politiques inclusives. Cette dynamique favorise l'adaptation régulière des contenus pédagogiques aux enjeux contemporains, notamment dans les domaines de l'accessibilité numérique, de la coordination interprofessionnelle, de l'accompagnement à l'autodétermination, de la

participation sociale ou encore de la conception universelle des environnements et des dispositifs.

Le master vise ainsi à former des professionnels capables de concevoir, piloter, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs favorisant l'accessibilité et l'inclusion dans différents secteurs de la société. Les diplômés développent des compétences d'analyse des besoins, de conduite de projets, de coordination d'acteurs, d'accompagnement des parcours et de transformation des pratiques professionnelles. Ils sont préparés à intervenir dans des contextes variés (éducation, médico-social, emploi, culture, collectivités territoriales ou entreprises...) en contribuant au développement de politiques et de pratiques inclusives. La formation prépare également à la poursuite d'études en doctorat et à l'engagement dans des démarches de recherche-action, de recherche participative et d'innovation sociale dans le champ du handicap et de l'accessibilité.

La mention PIHA2 forme des professionnels dont l'action s'inscrit dans un cadre réglementaire orienté non pas vers la protection des personnes, mais vers la garantie effective de leurs droits et de leur participation à la vie sociale, scolaire et professionnelle.

La loi du 11 février 2005 et la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) posent ce principe : le handicap est le produit de l'interaction entre les caractéristiques d'une personne et les barrières que son environnement lui oppose. Les diplômés de la mention sont formés à agir sur ces barrières et pas forcément sur les personnes, en rendant les environnements, les pratiques et les organisations accessibles et inclusifs.

Dans le champ scolaire, le PPS (décret du 30 décembre 2005), le PAP (circulaire du 22 janvier 2015) et les Pôles d'appui à la scolarité (décret du 9 août 2024) sont des outils au service du droit à la scolarisation en milieu ordinaire.

Dans le secteur médico-social, la loi du 2 janvier 2002 pose le droit au consentement éclairé, à la participation aux décisions et à l'autodétermination des personnes accompagnées, l'élaboration de projets personnalisés d'accompagnement, dans le fonctionnement du conseil de la vie sociale, dans la transformation de l'offre vers des services plus inclusifs impulsée par la loi 3DS de 2022.

Dans le milieu ordinaire, l'OETH (loi du 5 septembre 2018), les obligations d'accessibilité universelle (loi de 2005, ordonnance de 2014) et le RGAA (loi de 2016) sont des leviers réglementaires au service d'un droit fondamental : le droit de travailler, de se déplacer, d'accéder à l'information et aux services dans les mêmes conditions que tous.

Dans les contextes interculturels, les diplômés du parcours Éducation, migrations et minorités sont formés à identifier et à lever les obstacles spécifiques (linguistiques, culturels, administratifs) que rencontrent les publics en situation de vulnérabilité interculturelle en s'appuyant sur les droits garantis par le CESEDA, les politiques de lutte contre les discriminations (loi du 27 mai 2008).

ACTIVITÉS VISÉES

- Évaluation des besoins des publics à besoins spécifiques tout au long de leur parcours (scolarisation, insertion professionnelle, accès aux loisirs et à la culture, accès à l'habitat, accès à la santé...)
- Construction et mise en œuvre de réponses adaptées aux besoins pour permettre la participation sociale des personnes à besoins spécifiques
- Élaboration et conduite de projets innovants en matière d'accessibilité et d'inclusion sociale
- Accompagnement au changement organisationnel dans le secteur éducatif, social et médico-social
- Formation de formateurs en matière d'éducation inclusive
- Coordination d'équipes pluri-professionnelles dans le secteur éducatif, social et médico-social
- Pilotage de structures, services, dispositifs accueillant et accompagnant des publics à besoins spécifiques

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales :

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale
 - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles
- Compétences spécifiques :
- Analyser les situations de handicap et mobiliser les cadres de l'inclusion
 - o Analyser représentations sociales du handicap pour identifier leurs effets sur les dynamiques d'exclusion dans des environnements éducatifs, sociaux, culturels et professionnels Repérer les facilitateurs et les obstacles à la participation sociale, scolaire et professionnelle afin de disposer de leviers d'action dans les établissements (scolaires, structures médico-sociales, milieu ordinaire, environnements culturels et sportifs...)
 - o Mobiliser les apports pluridisciplinaires pour construire une lecture globale et nuancée des situations rencontrées afin d'identifier les besoins qui en découlent.
 - o Mettre en œuvre des démarches participatives en associant les personnes concernées et en tenant compte de leurs environnements afin de prendre en compte les savoirs expérientiels et les articuler avec les savoirs pluridisciplinaires.
 - o Mobiliser les cadres législatifs, réglementaires et éthiques relatifs aux politiques inclusives et à l'accessibilité pour interpréter les politiques d'inclusion et garantir l'effectivité des droits des personnes
 - o Développer une démarche réflexive sur les pratiques professionnelles afin de travailler les rapports et les enjeux entre accompagnement, participation et autodétermination.
 - Piloter de la conception à l'évaluation des dispositifs inclusifs :
 - o Concevoir des projets adaptés aux environnements et aux besoins identifiés, en s'appuyant sur les principes de l'accessibilité universelle pour favoriser toutes les dimensions de la participation sociale des personnes (éducation, social, médico-social, culturel ou professionnel...).
 - o Mettre en œuvre des stratégies d'accessibilisation des environnements (humain, technique, organisationnel...) pour lever les obstacles à la participation sociale
 - o Coordonner une diversité d'acteurs institutionnels, associatifs, et professionnels dans le champ de l'inclusion et de l'accessibilité en développant des dynamiques de coopération et de réseau, afin de garantir la continuité du parcours de vie des personnes.
 - o Piloter des actions d'accessibilité (pédagogique, numérique, organisationnelle ou territoriale) afin d'accompagner les transformations organisationnelles liées aux politiques inclusives.
 - o Évaluer les dispositifs, pratiques et politiques d'inclusion à partir d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour les ajuster et proposer des correctifs.
 - o Développer des démarches de conseil, d'expertise auprès des institutions et des professionnels afin de leur proposer une aide à la décision.
 - o
 - Accompagner la transformation des pratiques professionnelles et produire des connaissances dans le champ de l'inclusion et de l'accessibilité
 - o Accompagner les personnes, les équipes et les organisations dans la mise en œuvre de pratiques inclusives dans divers contextes professionnels.
 - o Concevoir et animer des actions de formation et de sensibilisation à destination des professionnels et des organisations afin de diffuser et d'ancrer une culture de l'accessibilité et de l'inclusion.
 - o Adapter les modalités pédagogiques et les supports de formation aux besoins des publics afin de les rendre accessibles.
 - o Développer des compétences de médiation et de communication afin de les adapter aux différentes situations de handicap.

- o Conduire des démarches de recherche, de recherche-action et de recherche participative afin d'enrichir l'état actuel des réflexions et actions dans le champ de l'accessibilité et du handicap
- o Produire des écrits professionnels, scientifiques et institutionnels au moyen de supports adaptés (LSF, braille, Facile à lire et à comprendre...) afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.
- o Réaliser une veille scientifique, réglementaire et professionnelle afin de se tenir informés des évolutions des politiques inclusives et des dispositifs d'accessibilité et de les valoriser à travers la diffusion de ces résultats de recherches, d'expérimentation ou de projets innovants en lien avec l'accessibilité.

Blocs de compétences

RNCP42436BC01 — Analyser les situations de handicap et mobiliser les cadres de l'inclusion

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser les représentations sociales du handicap pour identifier leurs effets sur les dynamiques d'exclusion dans des environnements éducatifs, sociaux, culturels et professionnels.
- o Repérer les facilitateurs et les obstacles à la participation sociale, scolaire et professionnelle afin de disposer de leviers d'action dans les établissements (scolaires, structures médico-sociales, milieu ordinaire, environnements culturels et sportifs...)
- o Mobiliser les apports pluridisciplinaires pour construire une lecture globale et nuancée des situations rencontrées afin d'identifier les besoins qui en découlent.
- o Mettre en œuvre des démarches participatives en associant les personnes concernées et en tenant compte de leurs environnements afin de prendre en compte les savoirs expérientiels et les articuler avec les savoirs pluridisciplinaires.
- o Mobiliser les cadres législatifs, réglementaires et éthiques relatifs aux politiques inclusives et à l'accessibilité pour interpréter les politiques d'inclusion et garantir l'effectivité des droits des personnes
- o Développer une démarche réflexive sur les pratiques professionnelles afin de travailler les rapports et les enjeux entre accompagnement, participation et autodétermination.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rendu de travaux individuels et collectifs, mise en situation, évaluation de projets individuels et collectifs
Rédaction et soutenance d'un mémoire

RNCP42436BC02 — Piloter de la conception à l'évaluation des dispositifs inclusifs

LISTE DE COMPÉTENCES

- Concevoir des projets adaptés aux environnements et aux besoins identifiés, en s'appuyant sur les principes de l'accessibilité universelle pour favoriser toutes les dimensions de la participation sociale des personnes (éducation, social, médico-social, culturel ou professionnel...).
- o Mettre en œuvre des stratégies d'accessibilisation des environnements (humain, technique, organisationnel...) pour lever les obstacles à la participation sociale
- o Coordonner une diversité d'acteurs institutionnels, associatifs, et professionnels dans le champ de l'inclusion et de l'accessibilité en développant des dynamiques de coopération et de réseau, afin de garantir la continuité du parcours de vie des personnes.
- o Piloter des actions d'accessibilité (pédagogique, numérique, organisationnelle ou territoriale) afin d'accompagner les transformations organisationnelles liées aux politiques inclusives.
- o Évaluer les dispositifs, pratiques et politiques d'inclusion à partir d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour les ajuster et proposer des correctifs.
- o Développer des démarches de conseil, d'expertise auprès des institutions et des professionnels afin de leur proposer une aide à la décision.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rendu de travaux individuels et collectifs, mise en situation, évaluation de projets individuels et collectifs
Rédaction et soutenance d'un mémoire

RNCP42436BC03 — Accompagner la transformation des pratiques professionnelles et produire des connaissances dans le champ de l'inclusion et de l'accessibilité

LISTE DE COMPÉTENCES

- Accompagner les personnes, les équipes et les organisations dans la mise en œuvre de pratiques inclusives dans

divers contextes professionnels.

- o Concevoir et animer des actions de formation et de sensibilisation à destination des professionnels et des organisations afin de diffuser et d'ancrer une culture de l'accessibilité et de l'inclusion.
- o Adapter les modalités pédagogiques et les supports de formation aux besoins des publics afin de les rendre accessibles.
- o Développer des compétences de médiation et de communication afin de les adapter aux différentes situations de handicap.
- o Conduire des démarches de recherche, de recherche-action et de recherche participative afin d'enrichir l'état actuel des réflexions et actions dans le champ de l'accessibilité et du handicap
- o Produire des écrits professionnels, scientifiques et institutionnels au moyen de supports adaptés (LSF, braille, Facile à lire et à comprendre...) afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.
- o Réaliser une veille scientifique, réglementaire et professionnelle afin de se tenir informés des évolutions des politiques inclusives et des dispositifs d'accessibilité et de les valoriser à travers la diffusion de ces résultats de recherches, d'expérimentation ou de projets innovants en lien avec l'accessibilité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rendu de travaux individuels et collectifs, mise en situation, évaluation de projets individuels et collectifs
Rédaction et soutenance d'un mémoire

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le master « Pratiques inclusives, handicap, accessibilité et accompagnement » peut être rattaché à plusieurs codes NAF selon les secteurs d'activité visés par les diplômés. Étant donné son caractère transversal (éducation, médico-social, conseil, formation, accessibilité, coordination de dispositifs inclusifs), il n'existe pas un unique code NAF exclusif, mais plusieurs rattachements pertinents :

85.60Z – Activités de soutien à l'enseignement

Pour les fonctions liées à l'éducation inclusive, à l'accessibilité pédagogique, à la coordination de dispositifs d'accompagnement ou au conseil aux établissements.

85.59B – Autres enseignements

Pour les activités de formation, formation continue, sensibilisation aux pratiques inclusives, accompagnement pédagogique et formation de professionnels

88.10B – Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées

Pour les métiers d'accompagnement, de coordination ou de pilotage dans le secteur médico-social.

88.99B – Action sociale sans hébergement d'adultes nca

Pour les activités de médiation, d'inclusion sociale, d'accompagnement de publics vulnérables et de coordination de dispositifs sociaux.

70.22Z – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Pour les activités de conseil en accessibilité, inclusion, politiques handicap ou accompagnement des organisations.

74.90B – Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses

Pour l'expertise en accessibilité, l'évaluation de dispositifs inclusifs ou les missions d'ingénierie sociale.

72.20Z – Recherche-développement en sciences humaines et sociales

Pour les diplômés s'orientant vers la recherche, la recherche-action ou les observatoires liés au handicap et à l'accessibilité.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Coordonnateur de structures, dispositifs et services pour les publics à besoins spécifiques
- Chargé de mission handicap/inclusion/accessibilité/diversité dans les collectivités territoriales, des administrations, des associations ...
- Conseiller/consultant dans le champ de l'accessibilité et de l'inclusion sociale dans des cabinets privés
- Référent handicap ou chargé de mission handicap/inclusion/accessibilité/diversité en entreprise,
- Référent handicap ou chargé de mission handicap/inclusion/accessibilité/diversité dans les organisations de culture et de loisirs
- Formateur de formateurs
- Conseiller en formation pour les publics à besoins spécifiques
- Enseignant spécialisé

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La mention PIHA2 forme des professionnels dont l'action s'inscrit dans un cadre réglementaire orienté non pas vers la protection des personnes, mais vers la garantie effective de leurs droits et de leur participation à la vie sociale, scolaire et professionnelle.

La loi du 11 février 2005 et la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) posent ce principe : le handicap est le produit de l'interaction entre les caractéristiques d'une personne et les barrières que son environnement lui oppose. Les diplômés de la mention sont formés à agir sur ces barrières et pas forcément sur les personnes, en rendant les environnements, les pratiques et les organisations accessibles et inclusifs.

Dans le champ scolaire, le PPS (décret du 30 décembre 2005), le PAP (circulaire du 22 janvier 2015) et les Pôles d'appui à la scolarité (décret du 9 août 2024) sont des outils au service du droit à la scolarisation en milieu ordinaire.

Dans le secteur médico-social, la loi du 2 janvier 2002 pose le droit au consentement éclairé, à la participation aux décisions et à l'autodétermination des personnes accompagnées, l'élaboration de projets personnalisés d'accompagnement, dans le fonctionnement du conseil de la vie sociale, dans la transformation de l'offre vers des services plus inclusifs impulsée par la loi 3DS de 2022.

Dans le milieu ordinaire, l'OETH (loi du 5 septembre 2018), les obligations d'accessibilité universelle (loi de 2005, ordonnance de 2014) et le RGAA (loi de 2016) sont des leviers réglementaires au service d'un droit fondamental : le droit de travailler, de se déplacer, d'accéder à l'information et aux services dans les mêmes conditions que tous.

Dans les contextes interculturels, les diplômés du parcours Éducation, migrations et minorités sont formés à identifier et à lever les obstacles spécifiques (linguistiques, culturels, administratifs) que rencontrent les publics en situation de vulnérabilité interculturelle en s'appuyant sur les droits garantis par le CESEDA, les politiques de lutte contre les discriminations (loi du 27 mai 2008).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 320 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	16 757
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements

- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Leur composition comprend au moins deux personnes, dont au moins une personne qualifiée au titre de la certification visée.

Un président ou un responsable de jury est désigné parmi ses membres.

Les membres du jury ne doivent entretenir ou avoir entretenu aucune relation professionnelle ou personnelle avec le candidat, ni avoir accompagné le candidat dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	05/06/2031
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	05/06/2034
--------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35829

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42436/>